firent tous ensemble le *Credo* et le *Parce Domine*, et M. le Doyen donna la bénédiction du Saint-Sacrement.

La première phase de cette triste opération était terminée.

Le Crochetage

A midi, commissaire, gendarmes et soldats descendaient du train venant de Lille. Aussitôt les cloches se mettaient en branle, on sonnait le tocsin et un bon nombre de paroissiens et paroissiennes arrivaient à la porte de l'église. Il fallut les en déloger par la force, et certains gendarmes se firent remarquer par leur brutalité. On a signalé en particulier un gendarme roux qui frappait sur les femmes.

A une heure, le commissaire Grisard faisait à M. le doyen trois sommations d'ouvrir la porte et déjà il s'apprêtait à faire crocheter quand on réclama les sommations réglementaires.

Personne ne répondant de l'intérieur, deux ouvriers de Lille se mirent à l'ouvrage. Il leur fallut quarante minutes pour achever leur besogne.

La porte cède au milieu des protestations indignées des assistants. Elle gît encore sur la rue, toute décloquetée. Mais il fallut alors déménager un monceau de chaises, de poutres, de bancs, que les deux ouvriers jetèrent dehors avec colère au les brisant.

A l'entrée de l'église, M. le doyen et M. Rochert lurent leur protestation. Puis l'inventaire commença.

On eut toutes les peines du monde à faire comprendre au commissaire que les donateurs avaient le droit d'entrer dans l'église. Il interprétait la loi à sa manière, commandait comme un préfet et faisait l'effet d'un homme qui est pressé d'en finir.

Les témoins étaient deux individus de Lille, Edouard Ghiluy, corroyeur, rue du Faisan et Daveruay Emile, autre fois, rue des Robleds, actuellement rue de la Vignette.

A la sacristie

Arrivés à la porte de la sacristie, les crocheteurs durent recommencer leur besogne, enlever bancs, chaises, poutres et démolir la porte à coups de hâche.

Enfin l'inventorieur pénétrait et notait à mesure que les serruriers crochetaient portes et serrures. Quand ceux-ci eurent brisé le coffre-fort où se trouvaient les calices et ostensoirs, un prêtre cria : « Ne touchez pas les portes Dieu avec vos mains salos. » On inventoria à tort et à travers : équipement pour le suisse, confessionnal pour les sourds. Il n'y a que la casserole suspendue à la porte de la sacristie qu'on ne voulut pas inventorier.

Enfin, à 3 h. 1/4, ces messieurs quittèrent l'église. A leur sortie et à leur départ, ils furent poursuivis par les cris de « A bas les crocheteurs, les casseroles, les vandus ». Ils se dirigèrent sur Cappelle.

Les paroissiens entrèrent alors à l'église et constatèrent les dégâts. Et l'indignation alla de pair avec la tristesse et l'écœurement...

A CAPPELLE-LEZ-TEMPLEUVE

On nous rapporte qu'à Cappelle, les inventoriers durent revenir bredouille, faute d'avoir pu atteindre le président du bureau des marguilliers, que personne ne voulut leur faire connaître.

Ils durent reprendre le train de 6 heures pour Lille.

A BEAUCAMPS

Jeudi, à 3 heures, M. Lamoilleairie, percepteur, flanqué de deux gendarmes, de trois lucoumes et de M. Noleot, instituteur, s'est présenté à l'église de Beaucamps pour procéder à l'inventaire ; il a trouvé M le curé entouré du Conseil de Fabrique et de nombreux paroissiens.

M. le curé demanda au nom de qui venait l'inventorieur ; celui-ci répondit qu'il venait en vertu d'une commission du receveur des Domaines et au nom du peuple français — qui n'a pas été consulté, répond M. le curé, — Monsieur, je connais votre exquise politesse et votre parfaite honnêteté, aussi en vous adressant la parole, ce n'est pas à votre personne que je m'adresse, mais à l'envoyé du gouvernement.

M. le curé lit une protestation dont nous ne pouvons donner que les principaux passages.

Monsieur,

Prêtre, je dois en conscience obéir à mes supérieurs et me soumettre à toutes leurs décisions, quelles qu'en soient les conséquences. Or, Sa Sainteté Pie X vient de condamner la loi de Séparation et ne nous a point encore permis d'accepter les associations cultuelles ; de son côté, Mgr l'Archevêque m'ordonna de garder une attitude purement passive ; je manquerais donc gravement à mon devoir si je ne protestais avec la plus grande énergie contre l'inventaire auquel vous demandez à procéder.

D'ailleurs, comme curé de cette paroisse, chargé, avec le concours de MM. les fabriciens, de l'administration des biens de mon église, je ne puis, sous peine d'excommunication, consentir à préparer plus ou moins directement la spoliation projetée, comme c'est de toute évidence.

Tous ici, monsieur, nous savons trop ce qui s'est passé il y a un peu plus de cent ans.

Nous ne sommes plus disposés, Monsieur, à supporter de pareilles injustices, nous ne voulons point coopérer à de semblables infamies. Cette église est neuve ; elle venait d'être achevée quand j'en ai pris possession il y a vingt-cinq ans ; toutes les familles de la paroisse ont contribué par souscriptions volontaires à sa construction et à son ameublement.

Le gouvernement n'a donc rien à voir ici et nous ne comprenons point qu'on ait osé vous envoyer en milieu de nous.

Je proteste donc, Monsieur, de toute l'énergie de mon âme, contre l'acte que vous prétendez accomplir ; je proteste au nom du Conseil de Fabrique à l'unanimité ; je proteste au nom de tous les bienfaiteurs de cette église.

Je déclare tant en mon nom qu'au nom du Conseil de fabrique faire défaut et requiers l'inscription de cette protestation en tête de votre procès-verbal.

Monreaux, C.-A.,
Curé de Beaucamps.

Après M. le Curé, M. Gustave Lefebvre, membre du Conseil de fabrique, lut à son tour une protestation.

Le Conseil de Fabrique de l'église de Beaucamps proteste énergiquement et à l'unanimité contre l'inventaire auquel vous venez procéder : le Conseil veut rester soumis aux directions que donnera le Souverain-Pontife.

De plus le Conseil tient à vous déclarer que votre présence ici n'a aucune raison d'être ; en effet seuls quelques menus objets ont été achetés des deniers de la Fabrique ; tout le reste du mobilier provient de dons de M. le comte de La Grange-Ville et de différentes personnes, qui toutes entendent exercer des revendications.

Constant Defives, Amédée Lictevout, J. B. Leroy, Alphonse Desbonnets, Désiré Buisine, Gustave Lefebvre, Camille Mortreux.

L'inventorieur ne voulut point accepter les protestations. Il demanda qu'on lui ouvrît la porte de la sacristie, et par trois fois il lui fut répondu : jamais.

Pendant que l'assemblée se mettait à chanter : *Nous voulons Dieu !* M. Lamoilairie se dirigea vers la sacristie, mais un groupe compact d'hommes l'empêche d'en approcher ; il ne lui restait plus dès lors qu'à déguerpir.

M. le curé remercia ses paroissiens d'être venus si nombreux protester avec dignité et les félicita d'avoir au conserver un calme parfait malgré l'indignation que tous ressentent.

Au salut de réparation qui suivit, on chanta le *Parce* et le *Credo* ainsi que le cantique : « Prêtre, mon Dieu ». Puis on se sépare, l'âme profondément émotionnée.

LE MAISNIL

L'inventaire devait avoir lieu en cette paroisse jeudi 1er mars, à 2 heures 1/2. M. Thubois, percepteur d'Ennetières, chargé de le faire, n'a pas précisément l'exactitude des grands, car il n'arrivait qu'à 3 heures.

Les paroissiens étaient venus nombreux pour protester pacifiquement.

En attendant l'arrivée de M. le Percepteur M. le Curé donna du haut de la chaire, lecture de la vigoureuse protestation qu'il devait lui faire entendre ainsi que de celle des membres du conseil de Fabrique.

Après le chant du *Parce*, du *Credo* et du cantique « Nous voulons Dieu », les paroissiens sortirent.

En ce moment, M. l'inventorieur qui venait d'arriver s'élance vers la porte, espérant pénétrer dans le Lieu Saint, mais le gardien de l'entrée s'empresse de fermer le portail.

Notre homme ne prend même pas la peine de demander M. le Curé, il se sauve rapidement.

Dans quelques jours il reviendra avec les gendarmes, et les paroissiens de Le Maisnil verront ces derniers dont la mission est d'arrêter les cambrioleurs chargés de protéger les défonceurs de portes.

A HERLIES

A 1 h. 1/2, le glas funèbre de la grosse cloche se fait entendre. De toutes parts, des fidèles affluent vers l'église.

A deux heures moins quelques minutes, les portes sont fermées ; M. Fouquet, percepteur de Fournes, est là, avec deux gendarmes, entourés d'un grand nombre d'hommes.

A deux heures précises, arrive M. le Curé, accompagné de son Conseil de Fabrique. Il fait observer d'abord au percepteur que l'article 1er du décret du 29 décembre 1905 s'oppose à ce qu'il fasse l'inventaire.

Comme ce dernier déclare vouloir passer outre, M. le Curé, d'une voix forte et claire, lui lit sa protestation.

Il proteste comme curé, comme fabricien et comme simple citoyen et dit en terminant : « Je préfère plutôt mourir que de vous ouvrir mon église ou de vous en donner les clés ».

Sur ce, le percepteur salue et se retire sans mot dire et sans que, d'autre part, aucun cri d'insulte soit poussé. L'église s'ouvre de nouveau, les hommes et les femmes qui se trouvaient dehors y pénétrèrent, et le curé peut voir sa belle et grande église bondée de monde, comme jamais il ne l'avait vue, si ce n'est en temps de mission.

Il remercie ses chers paroissiens d'avoir donné ce témoignage si unanime, si digne et si calme de bonne foi. Il leur fait le récit de ce qui s'est passé à la porte de l'église, relit sa protestation et termine la cérémonie par un salut solennel pendant lequel le « Credo » et le cantique « Nous voulons Dieu » sont chantés avec entrain par tous les assistants.

A ILLIES

M. Delalé, juge d'instruction, a interrogé hier matin Mlle Louisa Thomas, inculpée d'outrages envers l'inspecteur d'enregistrement chargé des opérations de l'inventaire à Illies, et de violences envers un sieur Faucheux, buraliste à Illies qui avait servi de témoin à l'inventorieur.

Mlle Thomas a reconnu avoir manifesté, mais n'avoir violenté ni injurié personne.

M. l'abbé Valez, curé de Vieres, qui avait été cité comme témoin, a été immédiatement transformé en prévenu grâce à la perspicacité de M. Delalé. On reproche à M. l'abbé Velez d'avoir déclaré à l'inspecteur d'enregistrement qu'il n'avait pas à l'aider à maintenir l'ordre alors qu'on venait voler les biens de l'Eglise au nom du gouvernement.

M. l'abbé Valez et Mlle Thomas ont chargé Me Bataille de leur défense.

A PRÉMESQUES

M. Aeglès, percepteur à Houplines, s'est rendu à Prémesques hier à huit heures du matin accompagné de deux gendarmes. Il attendit la fin de la messe.

M. le Curé sortit de l'église accompagné du Conseil de Fabrique.

Les fidèles restés dans l'intérieur avaient fermé les portes.

L'entrevue fut très correcte. M. le Curé pria le percepteur de lui exhiber sa commission : ce qu'il fit ; il lui demanda ensuite d'annexer au procès-verbal sa protestation et celle de M. Hallot, président des marguilliers.

M. Angiès écouta les deux protestations et dit :

Je ne vois pas pourquoi vous refusez d'ouvrir. On reviendra avec la force armée.

— Si vous avez des ordres pour inventorier, répondit M. le Curé, j'en ai d'autres m'interdisant de vous ouvrir les portes.

— Dans ce cas, je n'ai qu'à me retirer.

Et M. Angiès s'en alla. Personne ne se trouvait à l'extérieur.

Aussitôt après le départ du percepteur, commença le salut de réparation.

A ERQUINGHEM-LYS

Une affiche invitant les catholiques à protester contre la main-mise de la F.·. M.·. sur les biens de l'Eglise avait été placardée dès la première heure.

A midi 1/2, le tocsin ayant commencé à sonner, une foule de fidèles de tout âge et de toutes conditions remplit bien vite l'église. Les portes furent fermées et barricadées.

M. le curé et le conseil de fabrique restèrent seuls sous le portail. Aux abords de l'église, une cinquantaine d'hommes, bien décidés attendaient les événements.

La pluie tombait par torrents, quand M. Daniel, percepteur, à Armentières, arriva en voiture, escorté de quatre gendarmes à cheval et quatre gendarmes à pieds.

Des farceurs avaient, en guise d'arc de triomphe, attaché quelques vieilles casseroles aux pilastres qui forment l'entrée du cimetière.

La voiture s'arrête au seuil de l'église.

M. Daniel descend, se découvre et salue. Les personnes présentes font de même.

D'une voix très émue et tremblante, M. Daniel s'adressant à M. le Curé :

— Pardon, M. le Curé, deux mots seulement. J'ai une question à vous poser. Je vous prierai simplement de me répondre si vous voulez me laisser faire l'inventaire de l'église et visiter la sacristie.

— Non, Monsieur.

— Et vous, Monsieur le président du Conseil de Fabrique ?

— Non, répondent ensemble tous les membres

— Vous ne m'autorisez pas à faire l'inventaire ?

— Non.

— Merci bien, j'ai l'honneur de vous saluer.

Et M. Daniel salue, remonte dans sa voiture qui s'éloigne au trot suivie des gendarmes à cheval.

La foule au dehors chante : « Nous sommes catholiques », crie ; « Vive la liberté ! » ; quelques-uns suivent en criant : « Liberté ! » la voiture qui disparaît bientôt au détour de la rue.

On rentre ensuite à l'église où l'on chante : *Je suis chrétien.*

M. le Curé monte en chaire et lit sa protestation et celle du Conseil de Fabrique que M Daniel ne lui a pas laissé le temps de lire. Il termine en disant : Craignez maintenant les surprises, prenons nos précautions et il narre la façon dont l'église du Sacré-Cœur à Lille vient d'être prise d'assaut au petit jour.

Après le saint de réparation, la foule des hommes et des jeunes gens avec des drapeaux parcourt les rues du bourg en chantant des refrains catholiques.

Cette manifestation, bien que contrariée par la pluie, n'en a pas été moins imposante.

A MARCQ
à Saint-Vincent

Le percepteur s'est présenté à 9 heures. L'église et la place étaient pleines de monde.

Sur le seuil de l'église il a été reçu par M. le Curé, entouré de son Conseil de fabrique qui a lu la protestation suivante :

Monsieur,

Je n'ai qu'un mot à vous dire.

L'inventaire que vous venez faire n'est que le prélude d'une spoliation sacrilège. Cette église appartient à Dieu et non à l'Etat.

Le Souverain-Pontife seul a le droit et le pouvoir d'aliéner ces biens et de les aliéner. De fait, il a délégué ce pouvoir aux évêques et aux curés.

En conséquence, au nom de mes supérieurs dont je suis le mandataire, je protesta de toute l'énergie de mon âme contre cet inventaire et contre la loi qui l'ordonne, et je m'oppose de toutes mes forces à son exécution.

Je réserve les droits des personnes désignées qui ont donné les biens, meubles et immeubles, qui se trouvent dans cette église.

Je réclame que ma protestation soit insérée au procès verbal.

Marcq-en-Barœul, le 1er mars 1906.

C. Dauchez,
curé.

En présence de la foule qui applaudissait M. le Curé et manifestait sa détermination de ne céder qu'à la force, à l'exemple du digne pasteur, le fonctionnaire se retira.

Avant le salut de réparation, M. le Curé lut ensuite à ses paroissiens une déclaration de principe et la foule entonna le cantique « Nous voulons Dieu » et la bénédiction du St-Sacrement termina cette matinée qui en présage une autre où le force sera employée contre le droit.

A DOUAI
A l'église Saint-Jacques

Opération à l'église Saint-Jacques. — Pendant la nuit. — Les préparatifs. — Les sommations. — Les soldats cambrioleurs. — Les protestations. — L'inventaire de fautaisie. — Faites vite ! — Emouvant spectacle. — Les messes de réparation. — L'impression populaire. — Salut de réparation.

Le coup de force — dont l'inventaire n'est que le prétexte — décidé par le gouvernement contre toutes les églises de France a été perpétré à l'église Saint-Jacques, hier, jeudi 1er mars 1906, entre 7 h. 1/2 et 9 h. 25 du matin.

***

C'est dans la nuit de jeudi que les ordres ont été transmis à la force publique de se préparer à « opérer » à Saint Jacques : à 1 h. 1/2 du matin seulement, la police est avertie.

A 6 heures 1/2, arrivant un bataillon du 33e de ligne, et les gendarmes conduits par le capitaine Ducroquet.

Tous les passages sont barrés. M. Verbaere, commissaire de police, se présente pour avertir M. le Doyen qu'à 7 h. 1/2 on fera « l'opération ». Malgré le règlement qui défend d'agir pendant un office religieux, on a décidé d'agir à cette heure matinale, empêchant les prêtres de célébrer la sainte messe et les fidèles d'y assister. Mais la consigne est rigoureuse : personne ne passe.

Dans l'église, il n'y a qu'une cinquantaine de personnes qui ont assisté à la messe de 6 heures et qui sont restées à prier devant le Saint-Sacrement durant le travail des opérateurs.

***

A 7 heures 1/2, M. Morain, sous-préfet, se présente devant l'église, entouré de M. le commissaire de police, salué de son écharpe de M. Leleu, brigadier de la sûreté, Douai et Lescoq, agents.

Près d'eux se trouvent MM. Henot, receveur de l'enregistrement ; Rochette, son employé et Derouère, sous-inspecteur des domaines.

M. le Commissaire s'approche du grand portail : « Au nom de la loi ouvrez ! » et il frappe. L'écho seul répond. Trois fois, la même sommation est répétée ; trois fois le même silence.

Un sinistre roulement de tambour répond à la cloche qui sonne le tocsin et l'opération commence.

Et pour la circonstance, on a réquisitionné, non quelques malheureux avides de gagner un morceau de pain, on désireux de satisfaire une haine criminelle ? Dans Douai il ne s'est pas trouvé un patron ou un ouvrier pour l'accomplir.

***

Il a fallu réquisitionner des soldats, qui ne sont pas libres, réduits à l'esclavage de la consigne, malgré leurs convictions. D'un fourgon du 37a, un maréchal-des-logis, aidé d'un brigadier et de quatre soldats, a fait descendre un grand coffre sur lequel on lit : *5e compagnie d'ouvriers d'artillerie.* Ce sont les outils des opérateurs.

Pauvre armée française ! Quelles sont donc tes destinées ! A l'heure où le France doit se préparer à défendre son honneur et ses droits, on lance nos pauvres soldats contre les portes de nos églises... pour les enfoncer ! Et certes, à voir les marteaux, les massues, les pinces, les ciseaux s'étaler, remplis de rouille, mal emmanchés, on ne peut s'empêcher de songer qu'il vaudrait mieux les voir se dérouiller dans les travaux de défense de nos frontières, plutôt que de les faire servir à briser les portes de la maison du bon Dieu.

Quoique depuis trois quarts d'heure, ils aient eu le temps d'examiner les portes, ils paraissent assez maladroits ; cela leur fait honneur.

Pourquoi ce zèle du maréchal-des-logis Dutrinux ? Un sous officier commanda d'ordinaire, mais ne travaille pas. Mais c'est le renversement de tout ordre et de toute hiérarchie ; on n'en est pas à une illégalité près.

Pendant plus d'une demi-heure, ces pauvres soldats s'acharnent contre la porte, ils déclouent les panneaux à grands coups de marteaux. Après les panneaux de porte, viennent de furtives plaques de tôle qu'il faut sortir par la brèche, puis de grandes poutres qui soutiennent le tout.

Le passage n'est pas libre encore. Le policier Sellar et un soldat se glissent par l'ouverture et font sortir un à un tous les objets, chaises, bancs et planches qui barrent la passage.

Il est 8 h. 1/4 ; le grand portail s'ouvre tout déchiqueté pour livrer passage à la force publique.

Les protestations

Derrière la porte, M. le Sous-Préfet se rencontre avec M. Huart, doyen de Saint-Jacques ; il est entouré de MM. les Marguilliers et de MM. les Vicaires

« Monsieur, dit M. le Doyen, vous êtes entré ici par la force, il est de notre devoir de vous faire entendre nos protestations ».

— Nous n'avons pas à recevoir de protestations de vous, qui êtes en rébellion contre la loi, ricane le sous-préfet.

— C'est vous, c'est le gouvernement qui violez la loi ; c'est vous qui commettez des illégalités, s'écrie M. le Doyen.

— Nous n'avons rien à entendre, répond sèchement le fonctionnaire. « Monsieur Hanot, allez2 « commande-t-il. Et il se retire.

— Vous entendrez nos protestations, redit M. le Doyen ; vous entendrez de cet ancien magistrat, M. Henri Mascaux, la preuve que vous agissez avec illégalité.

Et tandis que M. Hanot et ses scolytes commencent à inscrire les objets, M. Mascaux et M. le Doyen les suivent en lisant les protestations suivantes :

PROTESTATION DE M. HENRI MASCAUX
Président du Conseil de Fabrique

Quand le 15 février, vous vous êtes présenté à l'église Saint-Jacques pour y procéder à l'inventaire, nous avons protesté avec énergie sans doute, mais sans nous départir de la mesure que nous paraissait commander une situation encore incertaine. Aujourd'hui toute incertitude a disparu : la parole du Pape est arrivée jusqu'à nous, elle condamne et réprouve solennellement le loi sur la Séparation de l'Eglise et de l'Etat comme profondément injurieuse vis-à-vis de Dieu.

Catholiques, nous respectueux de l'Eglise, notre devoir est de nous incliner.

N'attendez donc pas de nous que nous commettions un acte quelconque qui serait de notre part un acte d'apostasie, Citoyens soumis aux lois de notre pays quand elles nous commandent de rendre à César ce qui appartient à César, nous resterions d'obéir à César quand il nous commande de désoeuir à Dieu. Nous protestons donc de nouveau et plus fermement que jamais et contre l'inventaire auquel vous allez procéder et contre l'arrêté préfectoral en vertu duquel vous agissez et qui dans les conditions où il a été rendu et vient d'être exécuté, viole tous nos droits.

Cet arrêté viole notre droit parce que si, quand vous vous êtes présenté le 15 février il vous a été déclaré, sur vos demandes réitérées qu'il y avait formellement opposition à l'inventaire, cette opposition purement verbale n'était qu'une autre forme des protestations que vous veniez d'entendre mais n'impliquait nullement l'intention ou la volonté d'entraver votre mission par force, violence ou voies de fait et ne constituant point l'obstacle matériel à un inventaire immédiat qui seul aurait pu justifier la prise par M. le Préfet du Nord de l'arrêté, dont nous avons aujourd'hui à déplorer les conséquences.

Cet arrêté viole notre droit parce que la tardivité de sa notification faite à l'heure même de son exécution nous a empêché de nous prévaloir de l'excès de pouvoir dont il est entaché pour obtenir sa révocation spontanée ou tout au moins de nous pourvoir contre cet arrêté devant le Conseil d'Etat pour excès de pouvoir et de solliciter de cette haute juridiction administrative le sursis prévu par l'article 3 du décret du 22 juillet 1806, sursis dont la demande offrait d'autant plus de chance de succès que d'après la jurisprudence du Conseil d'Etat, il y a lieu de l'accorder par la seule crainte de jeter, sans nécessité, le désordre dans un service public (Conseil d'Etat, 23 novembre 1888), raison qui existe si évidemment dans l'espèce et notamment dans les circonstances susrelatées que le rapporteur à la Chambre de la loi du 9 décembre 1905, M. Briand reconnaît lui même xee c'est le cas, à l'occasion, des inventaires dans les églises pour les parties intéressées de l'invoquer et pour le Conseil d'Etat de l'admettre.

L'arrêté préfectoral viole notre droit parce que, injustifié en fait, il a eu droit pour conséquence d'imposer aux représentants légaux de la fabrique l'obligation de prendre une part active à l'inventaire et, en obéissant aux injonctions qu'il contient de donner à la loi du 9 décembre 1905, solennellement condamnée par le Souverain-Pontife, une adhésion explicite et formellement réprouvée par leur conscience, tandis que la loi du 9 décembre et le règlement d'administration publique du 29 décembre 1905 les autorisent à demeurer complètement étrangers à l'inventaire comme à toute exécution de la loi.

De tout ce qui précède, il résulte donc que l'arrêté préfectoral viole en la personne des représentants légaux de la fabrique tous les droits, naturels, constitutionnels et civils comme toutes les garanties que la loi leur accorde, et, ce qui est plus grave, ce qui devient absolument tyrannique, les droits sacrés de leur conscience.

C'est pourquoi ils protestent de nouveau et contre l'inventaire, acte préparatoire à une spoliation de moins en moins éventuelle et contre l'arrêté préfectoral dans les conditions où il a été fixé et exécuté et font toutes les réserves quant aux responsabilités encourues par suite des mesures dont ils sont les victimes.

PROTESTATION DE M. L'ABBÉ HUART
Doyen de Saint-Jacques

Monsieur l'agent,

Je tiens à vous renouveler, au seuil de cette église ma protestation de jeudi 15 février avec une indignation d'autant plus grande que vous vous êtes introduit ici en enfonçant les portes au mepris de tous nos droits.

Ne tentez pas de venir nous prétendre qu'il s'agit d'un simple inventaire conservatoire puisque vous allez de nouveau nous ravir les biens que la Révolution nous avait volés et dont une faible partie fut restituée ;

Puisque vous allez arbitrairement incorporer à cet édifice, déclaré propriété communale, des objets soi-disant immeubles par destination, que vous ravissez ainsi à leur légitime propriétaire ;

Puisque vous avez la prétention, afin de préparer les spoliations futures, d'attribuer à la fabrique sans qu'elle les ait ni payés, ni acceptés régulièrement, des objets sacrés mis à la disposition du culte par de généreux bienfaiteurs dont les droits sont ainsi lésés.

— C'est la loi, me direz-vous. Et je vous réponds : il n'y a pas de loi contre le droit. Vous représentez seulement la force, mais la force brutale n'a qu'un temps et ne saurait prévaloir contre la force invincible de la justice et du droit.

D'ailleurs, le Souverain Pontife, qui seul a qualité pour juger votre loi, l'a souverainement condamnée ; nous la condamnons avec Lui ; avec Lui nous la reprouvons ; à nos yeux, elle est sans valeur et, si elle peut nous frapper, elle ne saurait ni courber nos fronts ni faire trembler nos cœurs.

Je m'arrête. L'heure n'est pas aux discours mais aux violences. Je me contente de vous rappeler ma dernière déclaration dont vous voudrez bien ne pas essayer inutilement de me faire déporter. « Je fais défaut à l'inventaire, je « me refuse à vous livrer aucune clef, encun « renseignement, c'est le seul moyen qui me « reste de protester encore contre la violence « qui nous est faite. »

Huart.

***

Cependant continue le simulacre d'inventaire ; les opérateurs ont hâte d'en finir. On arrive à la porte de la sacristie.

Et les soldats sont réquisitionnés ; ni crochets, ni fausses clefs ; ce serait trop long ; mais la pince et le ciseau. Et tandis que ces malheureux s'épuisent contre la porte, le groupe de fidèles fait entendre, devant le Saint-Sacrement, le cantique : « Nous voulons Dieu ».

A la sacristie, le hâte est fiévreuse. Les inventoriers se partagent la besogne pour aller plus vite. On inscrit un tableau à côté d'un ornement, un petit ange que l'on prend pour Saint Meurend, suprès d'un candélabre. C'est bâclé au grand galop ; on ouvre les armoires, les aurrures sautent : par ici la force a passé.

Et voici qu'en ouvrant les armoires, les ouvriers font rateutir la sonnette de nuit placée pour avertir en cas de cambriolage.

N'insistons pas. On se trouve en face d'un coffre-fort. Que faire ?

M. le commissaire s'en va demander le clef à M. le doyen, toujours agenouillé devant le Saint Sacrement :

« Je n'ai rien à dire ! » répond-il.

Alors, obéissants, les soldats font sauter le rayonnage qui surmonte le coffre-fort ; ils coucheut le meuble, le retournent dans tous les sens pour voir par où l'attaquer. Et 61 coups de massue s'abattent vigoureux sur ce coffre-fort, laudis que quelqu'un ramasse par terre quelques pièces de monnaie : « Serait ce le denier de Judas ? » dit quelqu'un. Sous la pesée de grandes pinces, le meuble s'ouvre, éventré : toutes les têtes se penchent au dessus, pour y voir... rien.

On fait sauter la porte de l'armoire voisine ; nouvelle scenerie, second coffre-fort.

— Je vous prie de remarquer, dit un vicaire, que c'est là un tabernacle de nuit. Vous savez qu'il est défendu de toucher aux tabernacles.

— Que renferme-t-il ? dit M. Hanot.

— Je vous en prie, dit M. le sous-préfet qui est revenu activer les opérations ; n'allez pas plus loin ; écrivez : objets du culte, et fermez la porte.

Ainsi fut fait. L'inventorieur pose à M. Dupont, président du bureau des marguilliers, les deux questions suivantes :

« Pouvez vous me dire s'il y a des titres de la mense curiale ?

« Pouvez-vous me dire, s'il y a de l'argent des comptes courants ?

— Je n'ai rien à dire, répond M. Dupont ; je ne veux pas plus participer à votre inventaire qu'un cadavre. »

Les opérateurs rentrent dans l'église, où l'on chante « Nous voulons Dieu ».

Cependant, on inscrit encore quelques objets, vite, très vite : « C'est une description de fantaisie ! » dit M. Hanot à son employé. M. Hanot a bien parlé.

M. Hanot parle des cloches. « Laissez, dit la sous-préfet, c'est assez ».

« Messieurs, dit M. Hanot, l'opération est terminée ! » Il est 9 h. 1/2.

***

A la sortie les fonctionnaires sont accueillis par des sifflets formidables, par des : « A bas les casseroles ! » par des bruits de casseroles venus de toutes les fenêtres des maisons voisines, où les paroissiens de Saint-Jacques se sont entassés. Ils rient jaune, les agents du gouvernement !

Les barreges sont rompus, le commandant donne le signal : les soldats regagnent le poste.

De toutes parts, des hommes, des femmes, des enfants, des vieillards, accourent, s'entassent dans leur église, en criant : « Vive la liberté ! »

En quelques instants l'église est comble ; M. le Doyen est en chaire, MM. les vicaires empêchés de célébrer la messe le matin, sont à l'autel.

A l'Evangile, M. le doyen fait entendre cette protestation contre l'attentat et les violences :

Merci, dit-il en substance, du réconfortant spectacle que vous nous donnez et du consolant témoignage d'amour que vous apportez à votre Dieu, outragé, persécuté jusque dans son sanctuaire. Merci d'avoir compris l'appel de la cloche.

Vous assistez au triomphe de la force contre le droit ; vous avez vu et vous verrez comme on traite votre Dieu, votre église et votre religion dans notre pays de France.

Car, ce n'est pas pour faire l'inventaire qu'on a pénétré dans l'église ; on n'a fait qu'un semblant d'inventaire. Et pour se donner la satisfaction d'être le plus fort, on a violé la loi elle-même. La loi commande de ne recourir à la violence que lorsqu'il y a un obstacle matériel. Il y a 15 jours, il n'y avait que l'obstacle de votre présence et de vos regards vengeurs ; aujourd'hui, on a employé la force sans en référer au préfet comme la loi l'ordonne. Voilà l'illégalité.

Mais il y a pire pour notre amour propre de Français. Qu'on réquisitionne pour les besognes honteuses, des mercenaires qui vendent leur conscience pour un morceau de pain, soit ; mais qu'on respecte l'uniforme des soldats de la France. Ces soldats, ce sont vos enfants ; vous les avez donnés sans marchander pour la défense du pays ; mais vous ne voulez pas qu'ils servent aux besognes criminelles qu'on leur fait accomplir. Employer l'armée pour ces cambriolages est une infamie contre laquelle proteste mon âme de prêtre, de chrétien, de français.

Je proteste contre l'illégalité commise, et M. le Doyen donna lecture de sa protestation.

Mais maintenant, il vous reste un double devoir à accomplir : L'action et la prière.

L'action, pour donner à la France des députés honnêtes et consciencieux qui s'inspirent du droit et de la justice. Le bon peuple de France doit comprendre ce devoir et le pratiquer.

La prière, pour réparer ces outrages, et obtenir de Dieu qu'Il nous donne des cœurs courageux, des hommes de dévouement, qui sacrifient tout, qui donnent leur vie s'il le faut pour sauver la religion et délivrer la patrie de la poignée de sectaires et de francs-maçons qui l'opprimant.

Ces paroles de cœur ont provoqué dans toute l'assistance une indicible émotion. Aussi, il n'y avait qu'une voix et qu'une âme pour chanter pendant toute la messe : *Nous voulons Dieu ! Parce Domine, Miserere* et un beau cantique de victoire et d'espérance.

***

La messe est terminée et le peuple reste encore à prier et à pleurer.

Durant toute la journée, le flot des visiteurs n'a pas cessé de circuler dans l'église cambriolée. A midi, on ne peut plus entrer dans l'église ; les ouvriers la remplissent ; pas une note discordante ; des larmes silencieuses, des plaintes répétées : « C'est écœurant ! » dit-on, ou, comme le correspondant d'un journal peu clérical, gagné par l'émotion : « C'est du propre ! »

Qu'ils viennent voir, ces sectaires, les Debève et les Hayez, si le peuple veut cette loi, si la Séparation est populaire ; car les grands coupables ce sont eux qui ont méprisé toute justice en se faisant les esclaves de la Franc-Maçonnerie.

Solennité de Réparation

Dimanche prochain, à 6 h., l'église Saint-Jacques sera comble en salut et à la procession de réparation.

A l'église Saint-Pierre

Jeudi, à midi, un escadron du 15e d'artillerie, vint, sous les ordres du commandant Lamoriatte, prendre position, à l'improviste, aux abords de l'église Saint-Pierre. Toutes les issues sont barrées par la troupe aidée de la gendarmerie et de la police locale.

Le commissaire, M. Verbaere, frappe vainement à la porte de l'église ; il fait avancer les trompettes qui font les sonneries suivies des sommations.

Le commandant Lamoriette fait avancer les soldats du la 5e compagnie d'ouvriers devant le porte faisant face à la rue Jean-Belle-Gambe. A coups de hache et de marteau, la porte est démolie au bout de trois quarts d'heure.

Derrière se trouve une barricade de chaises et de bancs, et il faut plus d'une demi-heure pour créer un passage.

Les opérateurs pénètrent dans l'église, où se tient M. le doyen Joleaud, entouré des membres du Conseil de Fabrique et d'une centaine de fidèles ; M. l'Archiprêtre veut faire entendre une protestation, mais la parole lui est coupée par le sous-préfet ; MM. Dupont, Vitrnot et Boissonnet n'ont pas de succès dans leur protestation au nom du Conseil de Fabrique. Les fidèles chantent le *Parce Domine.* Le sous-préfet demande que l'on se taise.

M. le baron Boissonnet d'une voix vibrante lui répond : « Je trouve humiliant qu'un catholique ne puisse pas chanter un hymne religieux dans son église, et ne voulant pas être témoin silencieux de l'acte inique qui va se commettre, je préfère me retirer. M. le Sous Préfet menace de faire évacuer l'église et M. Derudder ne peut pas remplir sa mission avec sécurité. On répond : Nous ne sommes pas des apaches, il n'y a ici que des honnêtes gens qui protestent contre une iniquité ».

Pendant que M. Hanot commence à inventorier le côté droit de l'église, M. Derudder se dirige vers le chœur dont la grille est fermée au loquet. M. Derudder donne l'ordre au commissaire de faire ouvrir.

Le commissaire, M. Verbaere, très énervé, se lance tête baissée dans un groupe de dames et bouscule Mlle de Baillencourt, Mmes Tréca et Dupont qui protestent.

M. Pierre Dutilleul ne peut contenir son indignation, et sur l'ordre du commissaire de police, il est conduit par deux agents devant M. le procureur de la République.

MM. Vitrant et Victor Trécs ont à leur tour une altercation violente avec le sous-préfet.

L'inventaire continue, les fidèles récitent le chapelet.

***

La porte de la sacristie est brisée par les mêmes procédés de vandales que ceux employés à la porte de l'église.

A ce moment, M. le doyen Joleaud fait remarquer que les boiseries de la sacristie sont classées comme monuments historiques (et d'après la loi de 1886, ajoute M. Vitrant), soei sous les ordres de M. le Ministre des Beaux-Arts.

Cela jette un petit froid ; néanmoins, le sinistre besogne continue après qu'il a été recommandé de commettre le moins de dégâts possible.

Toutes les armoires sont fracturées et inventoriées sauf celle contenant le coffre-fort où on met le soir le Saint-Sacrement.

Dans la sacristie se trouve un petit coffre-fort, construction Léon Robaut, Douai 1860, M. Derudder craint qu'il soit difficile à forcer ; il s'adresse à M. le Doyen, lui demandant s'il veut lui déclarer ce qu'il contient. Réponse négative. Ordre est donné aux soldats de l'éventrer. Ce travail demande plus d'une heure. Le coffre fort ouvert on constate qu'il ne contient que des papiers de la fabrique.

***

A 4 heures les opérations sont terminées et les fonctionnaires se retirent ; dès leur apparition sur le parvis de l'église ils sont reçus par des huées et des hordées de cris « Vive la Liberté ».

Les manifestants, comme le troupe, étaient restée 4 heures dans la rue, malgré une pluie fine et pénétrante, qui n'a pas cessé de tomber depuis midi.

A 4 heures, le bourdon appelle les fidèles à un salut de réparation ; l'église est envahie et, certes, on peut évaluer à 2.000 personnes, le nombre des Douaisiens qui avaient eu à cœur d'assister à cette cérémonie.

A ROUBAIX

Hier, jeudi après-midi, les agents des Domaines se sont présentés dans six églises afin de procéder à l'inventaire.

Nulle part, ils n'ont pu accomplir leur triste besogne.

Les catholiques sont venus se presser nombreux autour de leurs pasteurs et ont hautement manifesté leur réprobation pour la loi inique qui prétend les dépouiller.

Leur attitude digne et très énergique leur a valu de lâches agressions de la part d'une bande d'apaches mobilisés pour la circonstance par les amis du gouvernement.

Des manifestants, qui se bornaient à chanter le cantique *Nous voulons Dieu*,